

COMPTE RENDU DE LA REUNION
de la séance du Conseil municipal
du 2 février 2022
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 2 février 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.
Vingt-sept conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 22 personnes

ARSAC Thierry, BILLARD Bernard, COLIN Yvette, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, FRANCONY Christophe, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Absents représentés : 5

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ALEXANDRE Evelyne donne pouvoir à COLIN Yvette
BERLAND Mary donne pouvoir à JACQUIER Jean-Yves
CICERO Gilles donne pouvoir à VEUILLET Robert
ESTEVE Patrick donne pouvoir à DONZEL Julien
LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à DELACHAT Françoise

Monsieur Julien DONZEL est désigné comme secrétaire de séance.

Foncier (Josette REMY)

202209 Acquisition foncière avenue de la Breisse

A l'unanimité, décide

- d'acquérir l'ensemble foncier sis avenue de la Breisse référencé ci-dessus au prix de 1 800 000 €,
- d'autoriser Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Personnel (Jean-Michel VERTHUY)

202210 Détermination des critères de l'entretien professionnel

A l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués).

- DIT que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

202211 Compte Epargne Temps

A l'unanimité, décide :

- De ne pas autoriser l'indemnisation des jours de CET
- D'opter pour l'utilisation exclusive des jours de CET sous la forme de congés
- Et rappelle que les nécessités de service pourront être opposées à l'agent lors de l'utilisation des jours épargnés sur le CET.

Environnement (Josette REMY)

202212 Convention de mise à disposition d'un terrain communal avec l'association SEVE

A l'unanimité,

- Approuve la convention de mise à disposition d'un terrain communal avec l'association SEVE au lieu-dit « Bourget »
- Autorise Madame le maire à la signer ainsi que toute pièce afférente au dossier

Finances (Marc RICHARD)

202213 Règlement budgétaire et financier

A l'unanimité, approuve le règlement budgétaire et financier

202214 Amortissement des biens au prorata temporis liste des biens non soumis à cette obligation

A l'unanimité,

- applique la règle du prorata temporis pour l'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2002
- aménage cette règle pour les biens de faible valeur dont l'amortissement sera réalisé en un amortissement unique l'année suivant leur acquisition.

202215 Création d'une servitude de passage sur terrain communal

A l'unanimité, décide d'une servitude de passage de 3 mètres et d'une servitude de réseaux de 1.5 mètres, autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

202216 Déclaration préalable de lotissement avant permis de construire secteur Buisson Rond

A l'unanimité, décide d'autoriser, Madame Le maire à déposer le dossier de déclaration préalable de lotissement au nom de la commune,

Madame le Maire,
Josette REMY

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JR', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de CHALLES-LES-EAUX' around the top edge and '(Savoie)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.